

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2013**

Le 11 octobre 2013, à 20 heures 30, Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 03 octobre 2013 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Edouard de LAMAZE, Maire.

Etaient présents :

*Monsieur Edouard de LAMAZE, Maire,
Madame Eliane COEFFIER, Adjointe,
Madame Marie Magdeleine LOISEL, Adjointe,
Madame Florence BERTIN,*

*Madame Carole LECHEVALIER,
Monsieur Michel TUGOT DORIS,
Monsieur Dominique BOURGAIS*

Absents excusés : Messieurs Rodolphe CHEVALIER, Hubert LESEIGNEUR, François FOULON

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de présents : 7

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique BOURGAIS

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur David LESEIGNEUR.

Monsieur le Maire retrace la vie de Monsieur David LESEIGNEUR et son dévouement en tant que Président du comité des fêtes de BOIS HEROULT.

Monsieur le Maire remercie Madame Eliane COEFFIER et les membres du CCAS d'avoir attribué une aide de 500,00 euros à Madame Séverine LESEIGNEUR.

DELIBERATION N° 2013/018

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'unanimité des membres présents au fonds de solidarité logement pour l'année 2013, la participation financière est de 0,76 euro par habitant.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de la Seine Maritime

DELIBERATION 2013/019

Objet : Compétence « assainissement »

Monsieur le Maire indique que la commune de BOSC BORDEL a demandé à adhérer au SIAEPA de la Région de Sigy en Bray pour la compétence assainissement non collectif (uniquement pour le hameau du Mont Rouvel).

Cette demande s'explique car, pour la même partie de son territoire, cette commune a confié la gestion de l'eau potable à ce syndicat.

En conséquence, il demande au conseil municipal d'accepter l'adhésion de la commune de BOSC BORDEL (uniquement pour le hameau du Mont Rouvel, au SIAEPA de la Région de Sigy en Bray pour que ce qui concerne l'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents :

-l'adhésion de la commune de BOSC BORDEL (uniquement pour le hameau du Mont Rouvel), au SIAEPA de la Région de Sigy en Bray pour que ce qui concerne l'assainissement non collectif.

DELIBERATION 2013/020

Objet : Compétence « assainissement »

Monsieur le Maire indique que les communes de :

- MAUQUENCHY (uniquement pour les hameaux de Forgettes et Liffremont),
- RONCHEROLLES EN BRAY (uniquement pour le hameau de Liffremont)

Ont demandé leur retrait au SIAEPA de la Région de SIGY EN BRAY pour ce qui concerne l'assainissement en non collectif

En conséquence, il demande au Conseil Municipal d'accepter le retrait des communes de MAUQUENCHY (uniquement pour les hameaux de Forgettes et Liffremont) et de RONCHEROLLES EN

BRAY (uniquement pour le hameau de Liffremont) au SIAEPA de la Région de SIGY EN BRAY pour ce qui concerne l'assainissement en non collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents :

-le retrait des communes de :

MAUQUENCHY (uniquement pour les hameaux de Forgettes et Liffremont) et de RONCHEROLLES EN BRAY (uniquement pour le hameau de Liffremont) au SIAEPA de la Région de SIGY EN BRAY pour ce qui concerne l'assainissement en non collectif.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'AVAP

Monsieur le Maire précise que par arrêté en date du 10 septembre, il a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui portera sur la création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec l'AVAP et la modification simplifiée du PLU. A cet effet, Monsieur Jacques LAMY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Michèle VISTOSI en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal Administratif de ROUEN. L'enquête se déroulera à la mairie du 03 octobre 2013 au 05 novembre 2013.

ECLAIRAGE EXTERIEUR DE LA HALLE

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis établi par l'entreprise BUCHYELEC pour l'éclairage extérieur de la halle. Il sera demandé un devis à l'entreprise FERTEL.

ECLAIRAGE EXTERIEUR DE MISE EN VALEUR DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis établi par l'entreprise BUCHYELEC pour l'éclairage extérieur de mise en valeur de l'église. Il sera demandé un devis à l'entreprise FERTEL.

Il sera demandé à la Préfecture et au Département si la commune peut bénéficier de subventions.

MISE EN CONFORMITE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire indique que la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et de la république impose que la devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen soient apposés sur la façade des écoles. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 doit être affichée de manière visible dans les locaux.

A voir à la prochaine réunion.

DELIBERATION N°2013/021

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCME

VU le Code général des collectivités territoire et notamment l'article L 1425-1 et suivants ;

VU la Loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique (Loi Pintat) ;

VU le cadre général réglementaire applicable aux déploiements FTTH (« fibre optique jusqu'au domicile ») défini par l'Autorité de Régulation des Communications Electronique et des Postes (ARCEP) ;

Vu le schéma de cohérence régional d'aménagement numérique (SCORAN) établi en 2012 par la Région Haute-Normandie et la Préfecture de Région ;

VU le schéma directeur d'aménagement numérique du territoire, voté le 2 juillet 2012 par le Conseil Général de Seine-Maritime ;

VU la décision du conseil communautaire en date du 3 octobre 2013 approuvant l'extension des compétences de la Communauté de communes par adjonction de la compétence « aménagement numérique et déploiement du très haut débit » visée à l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT

- que la révolution numérique est un véritable enjeu stratégique pour les territoires, les hommes et les femmes qui y vivent, les entreprises et les services publics ;

- que les annonces d'investissements des opérateurs privés ne prévoient pas le déploiement des infrastructures et services nécessaires sur le territoire communautaire ;

- qu'il convient de développer les infrastructures de communications électroniques pour s'assurer de l'équité territoriale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- valide la modification statutaire suivante et accepte les nouveaux statuts :

Aménagement numérique du territoire

- déploiement du très haut débit

DELIBERATION N° 2013/022

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que le Bureau ATESAT de la DDTM de NEUFCHATEL EN BRAY a mis à jour le tableau de classement de la voirie communale le 05 octobre 2011 et qu'il a été complété par Monsieur Joël LEROY de la CCME le 17 octobre 2013.

La voirie communale compte dorénavant 4319 m2 et 1340 m2 à caractère de place publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise à jour du classement de la voirie communal établi par le bureau ATESAT de la DDTM de NEUFCHATEL EN BRAY et complété par Monsieur Joël LEROY de la CCME

DELIBERATION N° 2013/023

SITUATION DU CAMP DES GENS DU VOYAGE AU MONT ROUVEL

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre cosignée par Madame Eliane COEFFIER 1^{ère} adjointe qu'il a adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Maritime concernant le développement d'un camp des gens du voyage sur la commune de BOSC BORDEL au hameau du Mont Rouvel.

Par lettre du 13 septembre 2013, Monsieur le Préfet a indiqué en réponse :

Qu'il a demandé aux services de l'Etat d'examiner les deux aspects de la situation contestée, au regard de l'urbanisme et de la sécurité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents souhaite que cette affaire soit menée jusqu'au bout en raison de la violation des règles sanitaires, sécuritaires et urbanistiques dans le hameau du Mont Rouvel sur le territoire de BOSC BORDEL partagé avec la commune de BOIS HEROULT

DELIBERATION N° 2013/024

REMBOURSEMENT

Madame Eliane COEFFIER indique qu'elle est allée par trois fois chercher de l'essence pour l'employé communal à CARREFOUR MARKET. La station étant fermée, Madame Eliane COEFFIER a dû se servir de sa carte bancaire.

A titre exceptionnel, Madame Catherine JEGAT du Centre des finances publiques a indiqué que la commune peut rembourser Madame Eliane COEFFIER.

Madame Eliane COEFFIER va se renseigner des heures d'ouverture de la station service pour éviter cette situation.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents pour procéder au mandatement la somme de 103,79 euros à madame Eliane COEFFIER.

DELIBERATION N° 25

AVENANT PRET

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de la commune, il a été opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 20 000,00 euros auprès de la BRED POPULAIRE, Société Anonyme Coopérative de Banque populaire, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des texte relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit pour le financement des investissements sous forme de prêt relais en attente du versement des subventions et du fonds de compensation de TVA. Ce prêt relais est à rembourser au 1^{er} décembre 2013. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à la banque de reporter la date du remboursement d'un an étant donné que les versements prévus ont été retardés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer les conditions particulières formant l'avenant au contrat du prêt initial à intervenir avec la BRED BANQUE POPULAIRE et à procéder ultérieurement, sans autre

délibération et, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.

PHOTOCOPIEUR DE L'ECOLE

L'échéance de la location du photocopieur de l'école arrivant à terme en mars 2014, le Conseil Municipal souhaite racheter le photocopieur selon la valeur de rachat qui sera proposée.

COMITE DES FETES

La fête du Beaujolais nouveau aura lieu le 23 novembre 2013

La question se pose pour la fête du village avec la foire à tout. Monsieur le Maire prendra contact avec les associations pour l'organisation de la fête du village avec la foire à tout.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter la date de la fête du pays au samedi 6 et dimanche 7 septembre 2014.

ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES HABITANTS DE BOIS HEROULT

Madame Carole LECHEVALIER fait le point sur la section gymnastique. 14 personnes sont inscrites. Elle remercie Monsieur le Maire d'avoir versé à l'Association la recette du concert qui a eu lieu dans l'église de BOIS HEROULT.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES					
040	2131	56		TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	-3000.00
040	21520	69		AMENAGEMENT PARKING	5000.00
21	2183	42		MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	102.00
23	231	56			-2102.00
21	212	62			-2000.00
20	203	62			2000.00

COMPTE RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
042	72			PRODUCTION IMMOBILISEE	2000.00
70	7087				-2000.00

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose de mettre un véhicule lui appartenant à la disposition de l'employé communal pour circuler dans la commune.
- Il sera demandé à la Direction des Routes d'envoyer un courrier aux propriétaires des bois situés dans la côte pour qu'ils procèdent à l'élagage des arbres en hauteur.
- Le chemin pédestre à la Quesne fera l'objet d'un aménagement cet hiver par l'employé communal,
- Le passage pour aller au logement communal sera refait.
- Une réunion avec les cultivateurs et Monsieur HILAIRE paysagiste sera programmée pour analyser les plantations de haies, postérieurement aux élections municipales et il sera sollicité le report de la subvention obtenue auprès du FAEDER à BRUXELLES.
- La Direction des Routes sera relancée au sujet de la pose comme prévu de coussins berlinois rue du château et la pose d'une rambade dans la cote de BOIS HEROULT.
- Monsieur le Maire fait le point sur le projet de renforcement des lignes électriques.
- Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu du SIRS des hauts bosc. Madame Eliane COEFFIER indique qu'un sondage a été effectué auprès des parents au sujet des rythmes scolaires. La journée du mercredi est la plus sollicitée.